

Une retenue pour l'immigration sur les salaires des employés corses de la SNCM

écrit par Christine Tasin | 21 mars 2014

ANNEXE AU BULLETIN DE PAIE DE 12/2013

31/12/2013

PLURINOMIE DE LA CORSE
SALAIRE
MONTANT

PAR MOIS DE DECEMBRE 2013
DETAIL DES COTES

NATURE	POSITION	DATES	NRJ JOURS
AFFECTATIONS PREVISIONNELLES			
NO1000	TAXE PROFESSIONNELLE CORSE		
NO1010	TAXE APPRENTISSAGE		
NO1020	SUBVENTION TRAVAIL IMMIGRE		
NO1030	COTE ET CARRIAGE		
NO1040	COTE ENTREPRENEUR		
NO1050	COTE ENTREPRENEUR		

NO	LIBELLE	RATE	EMIS	MONTANT
NO1000	TAXE PROFESSIONNELLE CORSE	2 000,00		
NO1010	TAXE APPRENTISSAGE	2 000,00		20,26
NO1020	SUBVENTION TRAVAIL IMMIGRE	2 000,00		20,20
NO1030	COTE ET CARRIAGE	2 000,00		1,44
NO1040	COTE ENTREPRENEUR	2 000,00		11,40
NO1050	COTE ENTREPRENEUR	2 000,00		20,79
NO1060	COTE ENTREPRENEUR	2 000,00		6,73

✘ Non seulement les Corses subissent, comme le reste du continent, et tout particulièrement à Ajaccio, une immigration musulmane intensive, mais, en plus, il faut qu'ils payent pour cette immigration.

On nous a envoyé ce bulletin de salaire (dont nous avons supprimé tous les éléments d'identification) qui montre que le salarié en question paye chaque mois 1,44 euros pour "subvention au travail immigré".

ANNEXE AU BULLETIN DE PAIE DE 12/2013

7/12014

PERIODE DE : 01/01/2013 - 31/12/2013

SALAIRE
MONTANT
MONTANT

SNCM

P.A.D. ET ASSUR. - DECEMBRE 2013
DETAIL DES COTES

NATURE	FONCTION	DATES	NBR JOURS
--------	----------	-------	-----------

AFFECTATIONS PREVISIONNELLES		DATES	
------------------------------	--	-------	--

RECHARGE	BASE	T.M.S.	MONTANT
30020	TAXE PROFESSION. CORSE	2 003,64	29,26
30010	TAXE APPRENTISSAGE	2 003,64	22,32
30050	SUBVENTION TRAVAIL ISM	2 003,64	1,82
30070	C.A. ET CAMPUS	1 001,82	11,40
30030	COMITE ENTREPRENEURS	2 003,64	29,78
30010	COMITE ENTREPRENEURS	2 003,64	5,73

Non seulement les Corses doivent subir la concurrence immigrée majoritairement musulmane (et sarde, également, des patrons faisant venir de Sardaigne des employés payés bien moins cher...), non seulement ils payent, avec leurs impôts, le coût de cette immigration mais ils doivent, en sus, payer une taxe spécifique prélevée sur leurs salaires... pour ce qui, en Corse comme ailleurs, n'est pas une chance mais un danger extrême.

Qui, à la SNCM, a eu cette fabuleuse idée ? Qui a signé l'accord le permettant ?

Christine Tasin